

ARRETE du 29 septembre 2026

modifiant l'arrêté du 26 septembre 2024 portant composition nominative du conseil de discipline

Le Directeur général du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 et R.6152-319 ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2024 modifié portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu la proposition du directeur général de l'offre de soins ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le b) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 26 septembre 2024, « Membres proposés par le directeur général de l'offre de soins », est modifié comme suit :

Titulaire : M. Marc REYNIER en remplacement de Mme Flore HENNERESSE, appelée à d'autres fonctions ;

Suppléant : M. Hugo CHAMARET en remplacement de M. Marc REYNIER.

Article 2

Les mandats des membres titulaires et suppléants nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de la signature du présent arrêté et pour la durée restant à courir avant le renouvellement général.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

Le Directeur général
du Centre national de gestion

Frédéric PIGNY

